



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 14 décembre 2018

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 20 décembre 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 20 décembre 2018 :

1. Interpellation relative à la potabilité des différents points d'eau publics sur le territoire bertrigeois
2. Création d'une zone 30 dans la rue du Culot

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Interpellation relative à la potabilité des différents points d'eau publics sur le territoire bertrigeois

Depuis toujours, de nombreux bertrigeois ont pris l'habitude de s'approvisionner en eau potable aux différents points d'eau en « libre service » dans la commune pour des usages variés : cuisine, eau pour les animaux, remplissage piscine, arrosage, etc.

Vu la piètre qualité de l'eau de distribution et les dégâts que son utilisation provoque sur les appareils électroménagers, il n'y a pas de doute que cette habitude ne va pas aller en diminuant.

Face à cette réalité, il serait bon de procéder régulièrement à des analyses de chacun de ces points d'eau et d'en informer la population. Ceci pourrait être considéré comme une compensation pour les désagréments causés par le raccordement à la nappe aquifère de Chassepierre.

Ceci répondrait aussi à la volonté affirmée en 2013 par le Parlement wallon qui adoptait une proposition de résolution portant sur une meilleure accessibilité à l'eau potable dans les espaces publics

(https://www.rtb.be/info/belgique/detail_unanimite-pour-renforcer-l-acces-a-l-eau-potable-dans-les-espaces-publics?id=8133850)

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL,

Attendu que de nombreux Bertrigeois utilisent l'eau disponible aux différents points accessibles au public sur la commune,

Attendu que la Région wallonne a adopté en 2013 une résolution incitant les communes à se préoccuper de l'accessibilité à l'eau potable dans les espaces publics,

Considérant que la Commune doit pouvoir assurer ce service et garantir la qualité de ces eaux,

Après en avoir délibéré,

le Conseil invite le Collège communal à prendre les mesures nécessaires pour garantir la potabilité d'au moins un point d'eau par village de l'entité, et de l'ensemble des points d'eau existant sur Bertrix centre, via la réalisation d'analyses régulières et l'affichage des résultats de celles-ci.

2. Création d'une zone 30 dans la rue du Culot

La sécurité de la population est une préoccupation de chacun, et il est du devoir du pouvoir communal de mettre tout en œuvre pour la garantir.

La rue du Culot à Bertrix est une rue fortement fréquentée par les piétons, mais aussi par les voitures et les camions. En effets, la présence du complexe sportif amène quotidiennement de nombreux enfants à la fréquenter. Malheureusement, on peut remarquer un déficit en matière d'aménagements pour ces usagers faibles.

Dans un souci de garantir leur sécurité, ECOLO propose de créer, dans une périmètre à préciser avec les services techniques compétents, une zone 30, et d'envisager à terme des aménagements complémentaires pour assurer la sécurité des usagers faibles.

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL,

Attendu que la fréquentation du complexe sportif est, fort heureusement, assez intense, il y a lieu de créer dans cette rue une zone 30 pour y assurer la meilleure sécurité possible pour tous les usagers.

Attendu que la création de cette zone est tout à fait réalisable pour le bien de tous

Considérant que la commune a intérêt à assurer la meilleure sécurité à tous.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil invite le Collège communal à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la création de cette zone 30 et à envisager des mesures complémentaires pour assurer la sécurité des usagers faibles dans cette rue.